

Droit fiscal

des sociétés qui sera en vigueur pour les autres industries d'exploitation des ressources du pays?

● (2140)

Avant l'accord récemment conclu à Winnipeg le lundi fatidique, le président d'Imperial Oil déclarait que si le gouvernement ne pouvait contribuer directement, il serait heureux de revenir au système d'imposition de 1973 pour les sociétés pétrolières associées de Syncrude. Selon le *Globe and Mail* du 23 janvier, M. Armstrong avait calculé que si les associés de Syncrude pouvaient fonctionner sous le régime fiscal de 1973, ils pourraient épargner plus de 1 milliard de dollars pendant les quatre ans et demi. Si cela s'avère exact—et je n'ai aucune raison de douter du président de cette société pétrolière—cela signifie que les Canadiens finiront par financer 90 p. 100 du projet Syncrude.

Le gouvernement nous a signalé que le public canadien, par l'intermédiaire des gouvernements fédéral et provinciaux, assumera 30 p. 100 des frais, soit 600 millions de dollars. Le gouvernement d'Alberta a consenti un prêt de 200 millions de dollars aux associés de Syncrude. Cela représente 800 millions de dollars au total. Si le régime fiscal de 1973 était appliqué au projet Syncrude, comme l'a indiqué le président d'Imperial Oil, les associés de Syncrude obtiendraient encore un milliard de dollars en concessions fiscales. Autrement dit, le public contribuerait 1,8 milliard de dollars, soit 90 p. 100 du coût de Syncrude, et, en retour, 30 p. 100 du projet lui appartiendraient. Les sociétés en posséderaient 70 p. 100 et le public, qui contribuerait 90 p. 100 des fonds, n'en posséderait que 30 p. 100.

Il n'est guère étonnant que nous appelions Syncrude la plus importante trahison de l'histoire des richesses naturelles du Canada. C'est une situation que le ministre doit expliquer au public canadien. Il doit indiquer exactement ce à quoi le public s'est engagé. Le public a été trompé; il a été trahi par le gouvernement et les sociétés multinationales.

L'autre question à propos de laquelle le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie n'aiment pas trop parler est le fait que Syncrude vole les Canadiens en faisant plus que doubler le prix du pétrole extrait des sables bitumineux. Cette augmentation faisait aussi partie de l'accord; on avait garanti aux associés de Syncrude que le pétrole qu'on produit maintenant au prix de \$6.50 le baril serait vendu au prix mondial, c'est-à-dire de \$11 à \$15 le baril. Pourtant, selon le ministre des Finances, le taux d'imposition de Syncrude sera encore moins élevé que celui de toute autre compagnie extractive du Canada.

Non seulement les consommateurs canadiens paieront-ils des prix exorbitants pour leur propre pétrole, mais encore, comme je l'ai signalé, financeront-ils ce projet grâce aux fonds que le gouvernement affectera directement à Syncrude à partir du trésor public et aux concessions fiscales qu'il lui a accordées, et ne conserveront-ils en retour que 30 p. 100 de la propriété et du pouvoir de prise de décision de ce projet vital. Le ministre des Finances doit dire la vérité à propos de cet aspect du projet Syncrude qu'il n'a pas encore réussi à expliquer dans aucun de ses discours. Nous attendons avec intérêt qu'il défende, s'il en est capable, cette trahison éhontée.

M. Andre: Monsieur le président, je ne voudrais pas enlever au ministre l'occasion de nous expliquer si cette trahison scandaleuse, ou quelle que soit l'expression employée par le député de Sault-Sainte-Marie à la fin de ses propos. Je sui céderai volontiers ma place durant le débat de ce soir, s'il le veut.

[M. Symes.]

Je suis quelque peu intimidé de prendre la parole vu la qualité du débat d'aujourd'hui. Cet après-midi, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a déclaré en termes très éloquents qu'il existait un meilleur moyen de réaliser les objectifs que voudraient atteindre le ministre, le gouvernement et je pense, chaque membre du comité. Ensuite, le député de Don Valley a déclaré qu'il n'était vraiment pas nécessaire que le ministre procède de la façon qu'il a choisie. A son tour, le député de Peace River a affirmé que si l'on continue de cette manière, ce serait mettre en danger les objectifs qu'il voudrait, lui, que le Canada atteigne et qui correspondent aussi aux désirs de tous les députés de la Chambre.

Pourtant, devant tant de raisons, de logique, de raisonnement et devant ce débat superbe, le ministre reste insondable et impassible, indiquant simplement qu'il n'accepte pas l'amendement proposé par mon collègue de Qu'Appelle-Moose Mountain. C'est regrettable. Je suis certain que le député de Peace River a parfaitement raison de déclarer que cet entêtement devant un argument logique et rationnel et cette autre solution nettement supérieure met en danger l'avenir économique de notre pays ainsi que la confédération par suite des tensions qu'il va créer.

En fait, madame le président, je ne vois pas trop quel est la raison d'être de cet article de la loi de l'impôt sur le revenu qui prévoit la non-déductibilité des redevances. Selon mon habitude, j'ai écouté attentivement les propos du secrétaire parlementaire du ministre des Finances durant le débat du budget alors qu'il exposait le bien-fondé de cette disposition. D'après lui, les provinces gourmandes avaient accaparé trop d'argent, il n'en restait pas assez pour permettre aux sociétés pétrolières de poursuivre leur exploitation et leur mise en valeur, et c'était la raison d'être de la proposition. J'ai de la difficulté à comprendre ce raisonnement tortueux car je ne vois pas comment les sociétés pétrolières ou n'importe qui d'autre pourraient demeurer viables avec des taux d'imposition qui dépassent 100 p. 100.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a peut-être fourni une raison plus précise cet après-midi lorsqu'il a déclaré que le gouvernement visait, premièrement, à accroître les recettes du trésor fédéral, deuxièmement, à laisser certains revenus aux provinces et troisièmement, s'il en restait, à donner à l'industrie certains revenus pour des programmes de prospection et d'exploitation afin qu'elle puisse découvrir le pétrole et le gaz dont nous avons besoin.

Je pense que c'est là le nœud du problème et cela montre que la sécurité des approvisionnements en pétrole du Canada n'est qu'une priorité de troisième ordre pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui devrait pourtant s'inquiéter de la sécurité à long terme des approvisionnements du Canada. De toute évidence, il juge beaucoup plus important d'accroître les revenus de l'empire Turner-Trudeau ou devrait-je dire plutôt de l'empire Trudeau-Turner pour lui permettre de croître aux taux de 28 p. 100 par an.

Il est fort triste que cet aspect particulier du bill, à savoir les dispositions relatives à la non-déductibilité des redevances, ait été inclu dans notre régime fiscal. Le chef de mon parti a eu raison de dire que la méthode utilisée dans le budget du 6 mai était à la fois trompeuse et malhonnête.